

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Mayotte

Service environnement et prévention des risques
Unité police de l'eau et de l'environnement

Nos réf. : 2019/ 99 /DEAL/SEPR/PEE

Vos réf. :

Affaire suivie par : Andjibou HAROUNA

andjibou.harouna@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 69 63 35 36

Courriel : pee.sepr.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

Mamoudzou, le 04 FEV. 2019

Le Directeur,

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental de
Mayotte

8, rue de l'Hôpital – BP 101
97 600 MAMOUDZOU

À l'attention de Monsieur Ahmed SOILHI

Objet : dossier de déclaration loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement – **Notification d'accord**

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration loi sur l'eau au titre du code de l'environnement concernant un projet de construction d'un dalot enterré pour la sécurisation du futur centre médico-social de Chiconi, pour lequel un récépissé vous a été délivré le 16 novembre 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre ces opérations à compter de la réception de ce courrier sous réserve de l'obtention des éventuelles autorisations requises au titre d'autres règlementations.**

Vous veillerez notamment à ce que :

- les dates de début et fin du chantier et le nom de la ou des entreprises retenues pour l'exécution des travaux soient communiqués au service en charge de la police de l'eau au moins un mois avant le début des travaux ;
- le rapport de fin de travaux soit communiqué au service en charge de la police de l'eau dans un délai maximal de deux mois suivant la fin des travaux des travaux.

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, les copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la Mairie de la commune de Chiconi pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant une période d'au moins six mois.

Le Directeur

La Cheffe de Service
Environnement et Prévention des Risques
Caroline M...
Horaires de service : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Tél. : 02 69 61 12 54 – fax : 02 69 61 07 11
BP 109 Terre plein de M'tsapéré
97 600 Mamoudzou

